

COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 AVRIL 2025  
COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DECISIONS – p 1 sur 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures, s'est réuni, en séance publique, en mairie de Sibiril, le Conseil Municipal de SIBIRIL, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

*Etaients présents* : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, PRISER Anne, CORDIER Xavier, L'AOT Christian, HALLIER Pascal, CREACH Philippe, DUMONT Stéphanie, Milène TONNELIER, BILLANT Michel, TANGUY Christian, QUEMENER Jean-Jacques, LE REST Caroline, KAISER Florence, formant la majorité des membres en exercice.

*Absent* : Néant.

*Secrétaire de séance* : L'AOT Christian.

**LE PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (21 FEVRIER 2025) EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1 – FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Jacques EDERN, Maire, présente la proposition de décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2025.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

**ARTICLES**

60632 / 011	Fournitures de petit équipement	21500
-------------	---------------------------------	-------

<b>TOTAL</b>	<b>21500</b>
--------------	--------------

**RECETTES**

**ARTICLES**

777 / 042	Recettes et quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	21500
-----------	---	-------

<b>TOTAL</b>	<b>21500</b>
--------------	--------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**ART /  
PROG**

13911 / 040	Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables	1500
13935 / 040	Fonds affectés à l'équipement	20000
2315 / 90	Travaux Moguériec TC 1	-300000
2315 / 149	Travaux Moguériec TC 1	300000

<b>TOTAL</b>	<b>21500</b>
--------------	--------------

RECETTES  
ART /  
PROG

1641 / OPNI	Emprunts	21500
<b>TOTAL</b>		<b>21500</b>

↳ Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2025.

**2 – INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES Haut Léon Communauté – rapport de la CLETC : attributions de compensation prévisionnelle 2025**

Mme Stéphanie DUMONT, Conseillère, expose que la CLETC (Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges) s'est réunie le 04/03/2025 et a établi un rapport concernant l'attribution de compensation prévisionnelle 2025.

En ce qui concerne SIBIRIL :

- 1 L'attribution de compensation prévisionnelle pour 2024 (au 01-01-2024) est fixée à : - 14 744 €  
« ADS » 2024 est fixée à : - 5 948.80 €  
Soit une somme AC totale à verser en 2024 (au 31-12-2024) établie à : 20 692.80 €
- 2 L'estimation prévisionnelle « ADS » 2024 avait été fixée à : - 7 259 €  
Le nombre de dossiers instruits en 2024 permet d'établir la participation définitive à : - 5 948.80 €  
Soit une somme totale à percevoir en 2024 établie à : 1 310.20 €
- 3 Détail du calcul de l'AC prévisionnelle 2025  
AC au 31/12/2024 : - 14 744 €  
Régularisation 2024 : + 1 310.20 €  
MAJ Mutualisation « contrôle de voirie » : - 536 €  
Estimation « ADS » 2025 : - 5 948.80 €  
**AC prévisionnelle 2025 (au 01-01-2025) : - 19 918.60 €**
- 4 Echancier de perception (cas des attributions de compensations négatives) à verser à HLC :  
Juillet 2025 : 9 959.30 €  
Novembre 2025 : 9 959.30 €  
**Total AC 2025 A VERSER A HLC : 19 918.60 €**

BILLANT Michel évoque lors de la séance de revoir le système des calculs des attributions de compensation au niveau de l'ensemble du territoire Haut Léon Communauté.

↳ Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de l'AC 2025 à HLC pour un montant de 19 918.60 €.

### 3 – PERSONNEL – SERVICE SCOLAIRE – Emplois non permanents liés à des accroissements temporaires d'activité

Mme Eliane GUIVARCH, Adjointe au maire, rappelle que conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Ces emplois non permanents sont pourvus directement par des agents contractuels.

Afin d'assurer les interventions supplémentaires en entretien ménagé des bâtiments communaux, du fait notamment de la réorganisation spatiale temporaire des services scolaires et périscolaires, le Conseil Municipal avait décidé de créer un emploi non permanent pour la durée de l'année scolaire 2020/2021, puis 2021/2022, puis 2022/2023, puis 2023/2024, puis 2024/2025.

↳ Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de l'emploi non permanent pour l'année scolaire 2025 / 2026,
- Décide de la modalité de rémunération horaire sur la base du SMIC horaire (11.88 € brut / heure),
- Fixe la durée de l'emploi non permanent à 17h00 hebdomadaire et plus si nécessaire / besoin.

### 4 – FINANCES - Subventions communales – Attributions 2025

M. Jacques EDERN, Maire, présente les propositions d'attribution de subventions communales 2025.  
 Commission des finances du 10/04/2025 – Avis favorable.

Associations communales	VOTE CM DU 17/04/2025
Ape école publique	1 200,00
Apel Ste Agnès	1 200,00
Ass. Avel Goz	250,00
Club de gymnastique féminine	200,00
Club Détente et Loisirs	450,00
Comité jumelage sibiril/mieussy	800,00
FNACA	100,00
O.C.A.	0,00
Lire à Sibiril	800,00
Ass des Plaisanciers de Sibiril	200,00
Soc de chasse " St Hubert"	400,00
Médaillés militaires de Sibiril	200,00
J'PEUX PAS J'AI COUTURE	200,00
<b>ss total</b>	<b>6 000,00</b>
Asso./écoles "extérieures" : adhérents-inscrits sibirilois - ou manifestations sur Sibiril	VOTE CM DU 17/04/2025
Union Sportive Cléder Sibiril	0,00

Handisport club léonard	40,00
Skol Diwan Kastell-paol	0,00
	0,00
IFAC ( CCI BREST )	0,00
Paroles	30,00
Amicalement vôtre	120,00
AC Léonarde Compétition	0,00
IREO Lesneven	15,00
<b>ss total</b>	<b>205,00</b>
<b>Autres demandes</b>	<b>VOTE CM DU 17/04/2025</b>
Comité Jumelage Léonard Vechta	178,00
Don du sang CLEDER	100,00
Confrérie de l'Artichaut	0,00
ADAPEI 29	0,00
Leucemie Espoir 29 ACS	0,00
Solidarité Paysan	0,00
secours catholique	0,00
ASAD	0,00
bibliotheque sonore	0,00
Enfance et partage	0,00
EFA29 Finistere	0,00
GAB 29	0,00
<b>ss total</b>	<b>278,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 483,00</b>

Ape école publique - Milène TONNELIER ne participe pas au vote

Apel Ste Agnès - LE REST Caroline + KAISER Florence ne participent pas au vote

Lire à Sibiril - KAISER Florence + Milène TONNELIER + HALLIER Pascal ne participent pas au vote

Ass des Plaisanciers de Sibiril - BILLANT Michel ne participe pas au vote

J'PEUX PAS J'AI COUTURE - KAISER Florence ne participe pas au vote

**Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- approuve l'attribution des subventions communales 2025 pour un montant de 6 483.00 €,**

**- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal communal 2025.**

## **5 - URBANISME / VOIRIE – NUMEROTATION DES RUES ET QUARTIERS – MODIFICATION ET COMPLEMENT**

M. Serge ABGRALL, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'une délimitation des quartiers et lieux-dits - et - numérotation des habitations.

**COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 AVRIL 2025  
COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DECISIONS – p 5 sur 8**

<b>QUARTIERS / RUES</b>	<b>MOTIF</b>	<b>NOMBRE DE MAISONS</b>	<b>DU ..... A .....</b>
Château de KEROUZERE	Nouvelle numérotation	2 Château (1) Maison individuelle (2)	1 domaine Château KEROUZERE 2 domaine Château KEROUZERE
Impasse de Pors Misclic	Nouvelle numérotation	3 maisons 1 existante (30) 2 maisons en créations (55 et 70)	30 Impasse de Pors Misclic 55 Impasse de Pors Misclic 70 Impasse de Pors Misclic
Domaine du Théven	Nouvelle numérotation	1 camping existant	215 rue du Théven
Ty Gwenn	Nouvelle numérotation	2 maisons en création	25 Ty Gwenn 30 Ty Gwenn
Rue des lavoirs	Nouvelle numérotation	SALLE ATLANTIDE	200 Rue des lavoirs
14 Place de la Mairie	Nouvelle numérotation	1 maison existante	1 Rue du Cloitre
Route de CLEDER	Nouvelle numérotation	1 dépôt	225 Route de CLEDER
Impasse de KERIVOAS	Nouvelle numérotation	7 maisons existantes	25 Impasse de KERIVOAS 35 Impasse de KERIVOAS 40 Impasse de KERIVOAS 50 Impasse de KERIVOAS 60 Impasse de KERIVOAS 70 Impasse de KERIVOAS 80 Impasse de KERIVOAS
Lotissement BALANEG	Nouvelle numérotation + Création d'une impasse	3 maisons en création	1 Impasse BALANEG 2 Impasse BALANEG 3 Impasse BALANEG
Lotissement Poul Ar Streat	Nouvelle numérotation	12 maisons en création  Conforme aux numéros des lots pour les numérotations	1 Lotissement Poul Ar Streat 2 Lotissement Poul Ar Streat 3 Lotissement Poul Ar Streat 4 Lotissement Poul Ar Streat 5 Lotissement Poul Ar Streat 6 Lotissement Poul Ar Streat 7 Lotissement Poul Ar Streat 8 Lotissement Poul Ar Streat 9 Lotissement Poul Ar Streat 10 Lotissement Poul Ar Streat

			11 Lotissement Poul Ar Streat 12 Lotissement Poul Ar Streat
Rue des Marins Pêcheurs	Nouvelle numérotation	5 maisons en créations	95 Rue des Marins Pêcheurs 115 Rue des Marins Pêcheurs 135 Rue des Marins Pêcheurs 160 Rue des Marins Pêcheurs 190 Rue des Marins Pêcheurs
Rue du Phare	Nouvelle numérotation + Création de Rue	8 maisons en créations	25 Rue du Phare 45 Rue du Phare 55 Rue du Phare 70 Rue du Phare 80 Rue du Phare 85 Rue du Phare 100 Rue du Phare 120 Rue du Phare

**Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau présenté ci-dessus.**

## **6 – TRAVAUX : EFFACEMENT RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM – RD10 – T1 - 104500**

M. Serge ABGRALL, Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SIBIRIL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Effacement .....	116 000,00 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement .....	51 000,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné .....	25 000,00 € HT
option B .....	
Soit un total de .....	192 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	127 000,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- ELECTRIFICATION Effacement .....	0,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement .....	40 000,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B .....	30 000,00 €
Soit un total de .....	70 000,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 30 000,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

**Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ◆ **Accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - RD10 - T1 – 104500.**
- ◆ **Accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 70 000,00 €.**
- ◆ **Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

**INFORMATIONS**

► **Décision prise par délégation du Conseil Municipal (art L2122-22 du CGCT)**

**Néant**

**Informations et questions diverses :**

- **Course cycliste**

L'AC Léonarde organisera une course cycliste dans la commune de Sibiril le samedi 10 mai.

La rue des genêts, la rue de kermenguy (VC N°1), la rue du cloître (VC N°9), La voie Kernevez - Coat Malgorn (VCN°23) seront barrées durant la course cycliste de 10h00 à 18h00.

Les déviations se feront depuis le giratoire de Kermenguy (VC N°3) par les voies suivantes : croissant de Gerveur, Keringar, kerhuilec (VC N°4) et RD 10 dans les 2 sens.

L'accès aux riverains sera maintenu et se fera dans le sens de la course.

- **Projet chemin peunfeunteuniou**

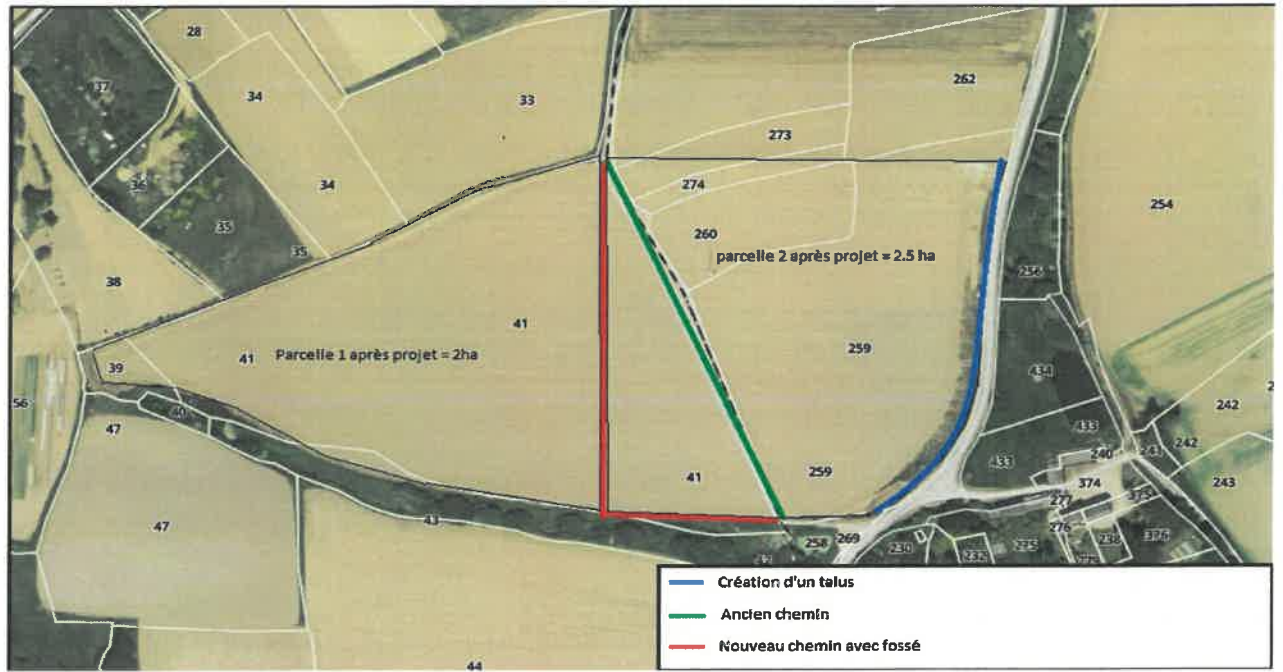
Monsieur Monot demande à modifier le tracé du chemin communal qui coupe son champ au lieu-dit "Peunfeunteuniou".

**COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 AVRIL 2025  
COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DECISIONS – p 8 sur 8**

Ce sujet a été abordé lors de la réunion de la commission "travaux" du mois de février 2025, mais sans que nous ayons pris une décision.

Cette demande permettrait, en partie, de résoudre le problème de l'écoulement de l'eau sur la route, car le champ serait travaillé dans le sens inverse de la pente.

D'autre part, un talus "Breizh bocage" serait édifié par Monsieur Monot pour bloquer l'eau et la boue.



AFFICHÉ LE 18/04/2025

Jacques EDERN  
Maire

